

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FONTELIS®

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : Q6NC-F0A4-000U-Q8X4

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

##### Fabricant/importateur

Corteva Agriscience Netherlands B.V.  
Zuid-Oostsingel 24D  
4611 BB Bergen op Zoom  
NETHERLANDS

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS +32 3 575 55 55 OU

+32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.  
**Intervention:**  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau pendant au moins 15 minutes.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
**Élimination:**  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)  
SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.  
Spa1 Pour éviter le développement de résistance, alternez

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 7.

### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
penthiopyrade (ISO)	183675-82-3  616-222-00-1	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	20,4
Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium	119432-41-6	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, so- dium salt	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 0,0025 - < 0,025

## FONTELIS®

Version 1.0      Date de révision: 20.06.2022      Numéro de la FDS: 800080006243      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 20.06.2022

		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
		Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.  
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.  
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.  
Si la victime est consciente:  
Se rincer la bouche à l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

et protection individuelle».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.  
  
Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## FONTELIS®

Version 1.0      Date de révision: 20.06.2022      Numéro de la FDS: 800080006243      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 20.06.2022

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Valeur limite (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		Valeur courte durée (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

**FONTELIS®**

Version 1.0      Date de révision: 20.06.2022      Numéro de la FDS: 800080006243      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 20.06.2022

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Propylène glycol	Eau douce	260 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
	Sédiment marin	57,2 mg/kg
	Sol	50 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 6 (EN 13034)



## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

Application par pulvérisation - extérieur:  
Tracteur / Pulvérisateur sans cabine:  
Vêtement complet Type 4 (EN 14605)  
Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO20345).

Pulvérisateur à dos:  
Vêtement complet Type 4 (EN 14605)  
Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO20345).

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé :  
Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.

Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter dessous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur.  
Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être vérifiée indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition.

Lorsque des circonstances exceptionnelles nécessitent d'accéder à la zone traitée avant le début de la période de recouvrement, porter un vêtement de protection intégrale de Type 6 (EN 13034), des gants en caoutchouc nitrile de classe 3 (EN 374) et des bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration:  
Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter:  
Vêtement complet Type 6 (EN 13034)  
Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO20345).

- Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation:  
Demi-masque avec filtre A1 pour vapeurs (EN 141)
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.  
Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.  
Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

zone pendant l'application.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	légère, type ester
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point/intervalle de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Non déterminé(e)
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	N'entretient pas la combustion.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 105 °C Méthode: coupelle fermée
pH	:	6,66 Concentration: 10 g/l
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	770,7 mPa.s 30 rpm
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	0,9789
Densité	:	Donnée non disponible

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Auto-inflammation : env.  
385 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.  
Oxydes de carbone

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë**

**Produit:**

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

- 
- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

### **Composants:**

#### **penthiopyrade (ISO):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,69 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

#### **Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4.500 mg/kg

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 675,3 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

## FONTELIS®

Version 1.0      Date de révision: 20.06.2022      Numéro de la FDS: 800080006243      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **penthiopyrade (ISO):**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Composants:**

##### **penthiopyrade (ISO):**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Résultat : Corrosif

##### **Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

## **FONTELIS®**

Version 1.0      Date de révision: 20.06.2022      Numéro de la FDS: 800080006243      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Composants:**

##### **penthiopyrade (ISO):**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cobaye  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Souris  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **penthiopyrade (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas mutagène quand a testé dans les systèmes bactériens ou mammifères.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **penthiopyrade (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

## FONTELIS®

Version 1.0      Date de révision: 20.06.2022      Numéro de la FDS: 800080006243      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **penthiopyrade (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.  
- Evaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### Composants:

##### **penthiopyrade (ISO):**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **penthiopyrade (ISO):**

Espèce : espèces multiples  
Voie d'application : Oral(e)  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

vants:  
Gain de poids du corps réduit  
Effets sur le foie  
Effets sur la thyroïde  
Effets sur la rate  
Effets sur la vésicule biliaire  
Grossissement du foie  
effets sur le système immunitaire  
la chimie du sang est altérée  
modifications hématologiques  
Modifications du poids des organes  
Diminution du poids de la rate  
augmentation du poids du foie

### **Polyarylyphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Composants:**

##### **penthiopyrade (ISO):**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Polyarylyphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,29 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,075 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Cycle-de-Vie-Semi-Statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 517,42 µg/abeille  
Durée d'exposition: 2 jr  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 213  
BPL:oui
- DL50 par contact: 482,63 µg/abeille  
Durée d'exposition: 2 jr  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 214  
BPL:oui

**Composants:**

**penthiopyrade (ISO):**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 0,572 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,290 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,386 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,146 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1,375 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CL50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): > 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 4,0 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,45 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 1,205 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Type de Test: Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,21 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): > 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

## FONTELIS®

Version 1.0      Date de révision: 20.06.2022      Numéro de la FDS: 800080006243      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

Type de Test: Statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 221

- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,051 mg/l  
Durée d'exposition: 33 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Phase de Vie-Précoce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,47 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2.250 mg/kg  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100
- CL50 par voie alimentaire: > 1.913 mg/kg  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)  
Méthode: OCDE ligne directrice 205
- DL50 par voie orale: > 500 µg/b  
Durée d'exposition: 48 jr  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 213
- DL50 par contact: > 500 µg/b  
Durée d'exposition: 48 jr  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 214

### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 33 mg/l

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (Crevette (mysidopsis bahia)): 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,21 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50r (diatomée Skeletonema costatum): 0,36 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC (diatomée Skeletonema costatum): 0,15 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie (boue d'activation)): 28,52 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées

## FONTELIS®

Version 1.0      Date de révision: 20.06.2022      Numéro de la FDS: 800080006243      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **penthiopyrade (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

##### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Biodégradabilité : Remarques: En se basant sur des produits analogues.  
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.  
Produit à biodégradabilité ultime (finale) en anaérobiose, selon les tests normatifs de l'OCDE.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 24 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Dégradation abiotique: la matière est rapidement dégradée grâce à des voies abiotiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **penthiopyrade (ISO):**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Durée d'exposition: 14 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 155 - 186  
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,62  
pH: 7

##### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

##### **Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2  
Méthode: Calculé.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,19  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

#### Composants:

##### **penthiopyrade (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

##### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 104  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).  
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composants:

##### **penthiopyrade (ISO):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

##### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

##### **Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Composants:

#### **Polyarylphenyl éther sulfate, Sel d'ammonium:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.  
Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

<b>ADR</b>	:	UN 3082
<b>RID</b>	:	UN 3082
<b>IMDG</b>	:	UN 3082
<b>IATA</b>	:	UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Penthiopyrad)
<b>RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Penthiopyrad)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Penthiopyrad)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Penthiopyrad)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)
<b>RID</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6



## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

Remarques : Stowage category A

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 10908P/B

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## FONTELIS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.06.2022	800080006243	Date de la première version publiée: 20.06.2022

---

### Information supplémentaire

Autres informations : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

### Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

### Procédure de classification:

Assigné par les autorités nationales  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Code du produit: GF-4207

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR